



Ce document est la première étape de l'opération visant à valoriser votre infrastructure de recharge pour véhicule électrique par une prime CEE ADVENIR.

Pour bénéficier de la prime, vous devez accepter ce document avant le 11/02/2017.

En acceptant ce document :

- Vous vous engagez à mener les travaux à leur terme dans le respect des conditions ADVENIR.
- L'AVERE France, pour le programme ADVENIR, s'engage à vous réserver le montant de la prime, qui sera versée une fois les documents justificatifs collectés.

Une fois ce document accepté, la prochaine étape est de procéder aux travaux d'installation, puis de récupérer les documents justificatifs sur votre espace personnel www.advenir.mobi, de les signer et de les renvoyer. Vous pouvez consulter l'état de votre dossier à tout moment sur votre espace personnel.

Description de l'opération :

Bénéficiaire :	Infrastructure :	Installateur :
SARL ADVENIR Advenir Mobi 115 rue de la Mobilité 75018 Paris SIRET : 12345678912345	Adresse : 115 rue de la Mobilité, 75018 Paris Type de parking : Entreprise - non accessible au public Offre labellisée : 05-G2Mobility - Flottes et Employés - Borne Connectée Nombre de points de charge : 1 Matériel : G2 MOBILITY ALTO SOLO MURALE Coût : 4000,0 € HT	ADVENIR Advenir MOBI rue de la Mobilité 75018 Paris SIRET : xxxxxxxxxxxxxxxx

Montant de la prime Advenir :

Selon les modalités de calcul de la prime Advenir, cette opération vous donne droit à une prime de :

1360,00 € HT

Par ce document, l'AVERE France, pour le programme ADVENIR, s'engage à :

- Vous réserver cette prime à compter de la date de votre acceptation.
- Vous verser la prime si les éléments suivants sont réunis :
 - Facture (ou PV de réception ou contrat de location) faisant apparaître la réduction provoquée par Advenir (doivent apparaître successivement prix HT, taxes puis réduction ADVENIR)
 - Attestation sur l'honneur de fin de travaux
 - Photo avant/ après

NB : Ces pièces sont à télécharger sur votre espace personnel ADVENIR mon.advenir.mobi

- Les données de mise en service ont été communiquée au programme ADVENIR.
- Le délai entre l'acceptation de cette offre et la transmission de l'intégralité des pièces justificatives n'excède pas un délai de 6 mois

L'AVERE France, pour le programme ADVENIR, s'engage à vous verser la prime dans les 45 jours ouvrés qui suivent la réception de l'intégralité des pièces justificatives.

En cas d'irrégularités constatées dans le dossier, l'AVERE France, pour le programme ADVENIR, se réserve le droit de considérer cette offre de prime comme nulle et de ne pas procéder au versement.

L'AVERE France, pour le programme ADVENIR

Le 11/01/2017

Advenir

Mobi

